



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-07(02)

Automatisation des avis d'atteinte à l'intégrité

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-07(02) – Automatisation des avis d'atteinte à l'intégrité (-E-)

Énoncés :

Utiliser des outils automatisés qui notifient [\[Affectation : personnel ou rôles définis par l'organisation\]](#) lors de la découverte d'écarts durant la vérification de l'intégrité.

Responsable : COCD

Discussion :

L'utilisation d'outils automatisés pour signaler les atteintes à l'intégrité des systèmes et de l'information et pour avertir le personnel de l'organisation en temps opportun est essentielle pour assurer une intervention efficace contre les risques. Parmi les membres du personnel pour qui les atteintes à l'intégrité de l'information et des systèmes représentent une question d'intérêt, on compte les propriétaires responsables de la mission et des activités, les propriétaires des systèmes, les hauts fonctionnaires dans la gouvernance de la sécurité du ministère, les hauts fonctionnaires ou cadres supérieures et supérieurs en matière de protection de la vie privée appropriés, les administratrices et administrateurs de système, les développeuses et développeurs de logiciels, les intégratrices et intégrateurs de systèmes, les responsables de la sécurité de l'information et les responsables de la protection de la vie privée.